



Où installer notre BàL ?

Par **MCLMTB**, le **21/06/2021** à **15:25**

Bonjour

nous venons de faire l'acquisition d'un terrain , dont l'accès , se fait par une servitude qui dessert 2 maisons , Servitude large de 4 mètres . Nous ne devons pas empiéter dans le volume de la servitude, les 4 mètres de large imposés par la Mairie, les pompiers...

l'entree de notre terrain se situe au bout de la servitude, à environ 60 mètres de la rue principale.

- Ma question ? :

puis-je installer conformément aux recommandations du législateur, la poste , ma BàL au droit de notre terrain ? Ou dois-je la poser au début de la servitude , sur l'avenue , hors le volume réglementaire des 4 mètres ?

Nous devrions alors couvrir une distance de 80 mètres pour rejoindre notre BaL , Ne jamais rencontrer notre Facteur, ne jamais pouvoir être avisé, pour un colis ou recommandé, et être obligé d'aller au bureau de poste distant de 5 km.

merci de vos remarques, et conseils.

Par **janus2fr**, le **21/06/2021** à **21:49**

[quote]

puis-je installer conformément aux recommandations du législateur, la poste , ma BàL au droit de notre terrain ?

[/quote]

Bonjour,

La Poste recommande que la BAL soit installée en bordure de voie publique.